

## Site de l'Orrenaye

Larche (04)



Les espaces agro-pastoraux occupent plus de la moitié du territoire du Parc. Les Conservatoires botaniques nationaux y ont mené une étude concernant les zones humides (dans le cadre d'un projet européen ALCOTRA Paysage).

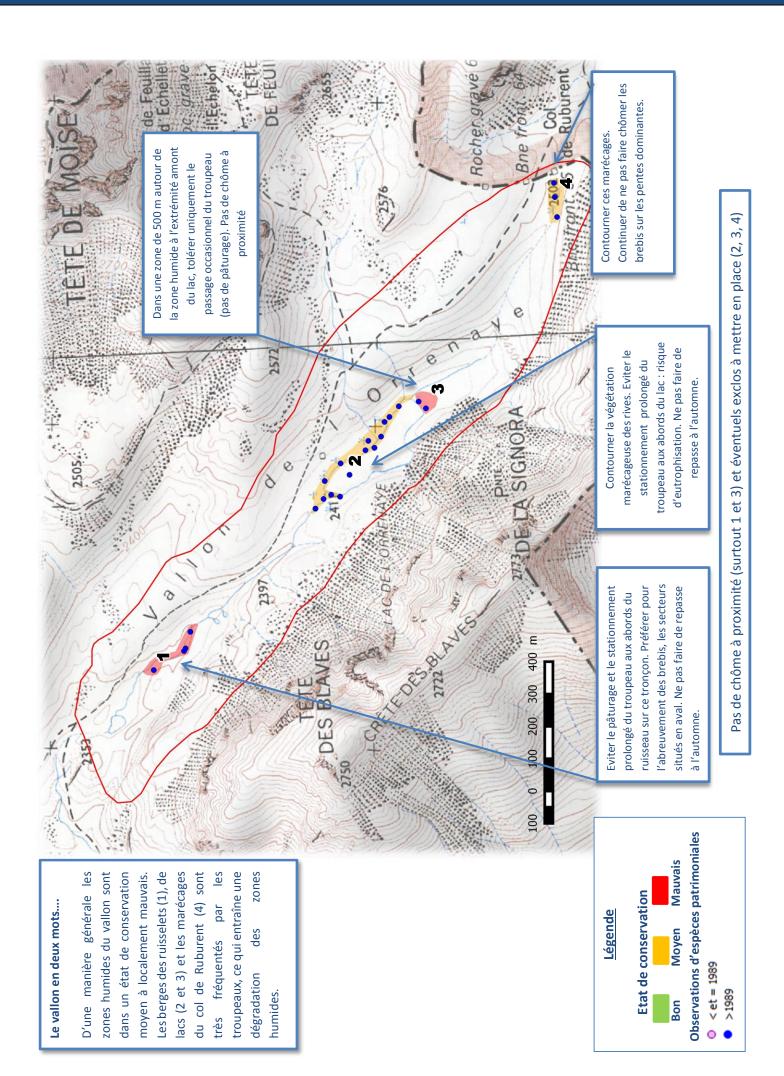
Il s'agit d'un état des lieux mené durant l'été 2014. La difficulté est de savoir si les pratiques actuelles permettent de préserver les paysages ou au contraire les détériorent, et de quand datent les dégradations observées. Ainsi, il s'agit, en concertation avec le berger et l'éleveur, de mieux comprendre les pratiques à maintenir ou à améliorer à l'avenir, en tenant compte des contraintes, besoins ou obligations pour la conduite des troupeaux.



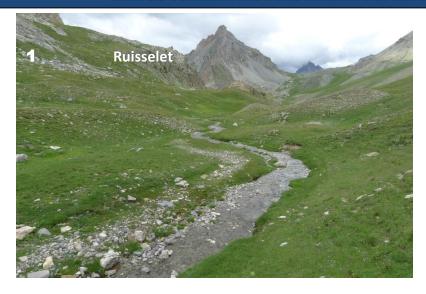
## 2014

Parmi les zones humides remarquables présentes sur le territoire du Parc, les bas marais à *Carex bicolor* sont les plus remarquables : très rares, hérités de la période des glaciations, en limite de répartition sud, ils abritent plusieurs espèces protégées. Mais tous les autres types de zones humides méritent également notre attention : ce sont des milieux fragiles et sensibles.

Ci-contre : aire de répartition des basmarais à *Carex bicolor* 



## ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION







- Traces de piétinement
- Nanification de la végétation

Les berges humides du ruisselet abritent la Laîche bicolore, une espèce arctico-alpine très fragile. La végétation nanifiée et la présence d'espèces rampantes traduisent le passage répété du troupeau. Par ailleurs, l'azote libéré par les fèces et l'urine a favorisé le développement d'espèces recherchant l'azote, très compétitive, au détriment de la flore naturelle des marécages.

- Traces de piétinement
- Nanification locale de la végétation
- Présence d'espèces nitrophiles (Alchémilles) ; localement importante (secteur 3)

On retrouve sur les rives marécageuses la Laîche bicolore, à laquelle s'associe la Laîche à petites soies, une autre espèce arctico-alpine, rarissime dans les Alpes du Sud. Ici aussi, la végétation traduit le piétinement répété du troupeau, peutêtre accentué par celui des randonneurs, avec comme possible conséquence la disparition de la Hiérochloë odoratante, dite « herbe à bisons », qui n'a pu être retrouvée malgré une recherche approfondie. Le replat marécageux prolongeant en amont le lac abrite une troisième espèce arcticoalpine : le Jonc arctique. L'évolution progressive de ce marécage vers une nardaie plus sèche et attractive pour les brebis, favorise le débordement répété du troupeau, qui a conduit à un appauvrissement de la végétation, notamment un tapis dense d'Alchémille qui résiste bien au piétinement.

- Présence d'espèces patrimoniales
- Nanification de la végétation sur la marge
- Traces de piétinement

Dans les eaux peu profondes des cuvettes et sur les tapis moussus gorgés d'eau se développent des colonies de Linaigrette de Scheuchzer, une autre espèce arctico-alpine très fragile. L'engorgement du sol en eau semble tenir à distance les brebis du cœur des zones humides. En revanche, les marges plus sèches sont nanifiées par le passage répété du troupeau.

## Qu'est-ce que l'état de conservation d'un habitat ?

Mesurer l'état de conservation d'un habitat équivaut à évaluer sa santé, son fonctionnement. Par exemple, une zone humide a besoin d'eau pour fonctionner. La quantité d'eau peut varier ainsi que sa qualité, ce qui affecte directement le fonctionnement du milieu et sa pérennité, donc sa conservation. L'habitat est une unité de végétation qui résulte des multiples facteurs du milieu (l'eau, la lumière, les nutriments...). Quand une tourbière est en mauvais état de conservation, cela signifie que son fonctionnement ne permet plus son maintien, elle sera remplacée par un habitat de moindre valeur patrimoniale en termes de biodiversité.

Ces espèces sont pour la plupart caractéristiques des bas marais arctico-alpins, milieux relictuels très rares en France, plus fréquents dans le Nord de l'Europe.

- 1. Hiérochloë odorante (Hierochloe odoratα) ; à rechercher sur le site Protection nationale
- 2. Laîche bicolore (Carex bicolor) Protection nationale
- 3. Jonc arctique (Juncus arcticus) Protection nationale
- 4. Laîche à petites soies (*Carex microglochin*) **Protection nationale**
- 5. Linaigrette de Scheuscher (Eriophorum scheuchzeri)